

## **La droite au Sénat confisque le débat sur l'aide à mourir**

**Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) dénoncent l'attitude de la droite au Sénat qui a anéanti les débats sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir. Alors qu'une grande majorité de Français attendent une évolution de notre législation sur cette question essentielle, la droite a affaibli puis supprimé l'article principal de cette proposition de loi, 24h à peine après le début de l'examen du texte.**

Les socialistes sont très majoritairement favorables à l'aide à mourir. Ils réclament ce débat de longue date, tout comme la communauté scientifique et, plus largement, une large majorité de Français.

La loi actuelle ne permet pas de répondre à toutes les situations de souffrance. 1 200 à 2 000 suicides sont recensés chaque année chez des personnes atteintes de maladies graves ou incurables, souvent dans des conditions violentes et sans accompagnement. Il est donc nécessaire d'aller plus loin pour accompagner les personnes atteintes de maladies graves et incurables qui souhaitent mettre fin à leurs jours.

C'est l'objet de cette proposition de loi qui, telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale, n'impose rien à personne et ouvre simplement et de manière très encadrée un choix à celles et ceux qui sont touchés par des maladies douloureuses et incurables, n'impactant pas leur discernement.

Bien loin de la dignité qu'appellerait un débat sur cette question à la fois intime et universelle, les sénatrices et sénateurs de droite ont, dès l'ouverture des discussions, affiché leur intention de vider le texte de sa substance.

Après avoir tenté d'affaiblir le texte en alourdissant les critères d'accès à l'aide à mourir, la droite s'est enlisée jusqu'à supprimer cet article en séance, vidant dès lors le texte de son contenu.

**En ne permettant pas au débat de se poursuivre dans de bonnes conditions, la droite décrédibilise le Sénat par rapport aux attentes des Français. Cette proposition de loi sera renvoyée à l'Assemblée nationale vidée de sa substance par les choix dogmatiques de la majorité sénatoriale. Nous espérons que la suite des débats parlementaires permettra de rétablir le texte adopté à l'Assemblée, issu d'un compromis, dans un esprit de dépassement des clivages politiques.**



**Annie Le Houérou**  
Sénatrice des Côtes-d'Armor



**Marie-Pierre de la Gontrie**  
Sénatrice de Paris